

Compte-rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du personnel des centres, de la FCLR et de la FASE du 15 avril 2021

Séance tenue par vidéoconférence, 52 participant-es

Introduction et présentation de la situation au moyen du tableau en pièce jointe. L'AG précédente avait donné un mandat aux syndicats de porter les demandes qui avaient été formulées en décembre et donc de s'opposer, tant que des accords n'auraient pas été obtenus, à ce que l'outil soit déployé dans des nouvelles équipes, à moins qu'un lieu n'en soit demandeur (voir compte-rendu AG précédente). En cas de refus de nos demandes, l'AG s'était prononcée pour une mobilisation. La première réunion du groupe de bilan partenarial a en réalité débouché sur une rencontre entre deux délégations, une d'employeurs, une autre d'employés ! La première a formulé quatre propositions, auxquelles ont répondu des contre-propositions, refusée par les employeurs (voir tableau). En l'état, nous pouvons considérer que nos demandes n'ont globalement pas été entendues et que nous devons donc maintenant envisager la suite, sous l'angle d'action de lutte à mener.

Une animatrice prend la parole pour dire que nous avons décidé lors de la dernière AG qu'il y aurait une mobilisation si le SG n'accédait pas à nos demandes. Il faut donc maintenant décider quelles formes prendra cette mobilisation.

A cette fin, le groupe mobilisation va être relancé.

La CCV (coordination centres ville) prend la parole pour annoncer que la dernière: Suite à une réunion CCV a débouché sur deux mandats :

- Transmettre à la FASE le refus en l'état d'intégrer Tipee,
- chercher des collaborations avec les syndicats, le personnel, la FCLR.

Suggestion : que les comités des 14 centres sur 17 de la CCV qui étaient contre l'entrée en vigueur de Tipee écrivent pour annoncer leur refus d'envoyer du personnel à la formation. Ceci permet d'éviter que ces décisions puissent être perçues comme des décisions personnelles mettant en danger des individus.

Les syndicats acceptent la collaboration avec la CCV dans la rédaction de ce courrier et de discuter avec elle pour se coordonner.

Pour info, le 25 mars dernier, l'assemblée générale de la FCLR, a voté un « stop technique » concernant Tipee. Par ailleurs, plusieurs membres de comité planchent sur des moyens de restaurer l'autonomie associative.

Une ludothèque, avec l'accord de son comité, va refuser d'aller à la formation Tipee.

Différents axes d'action peuvent être envisagés :

- A l'interne et en général dans nos rapports avec les autres partenaires et acteurs de la FASE
- Plus spécifiquement avec la FCLR et/ou les centres
- Sur l'outil Tipee
- A l'externe, par une campagne d'information sur les dysfonctionnements de l'institution
- ...

Concernant Tipee, il est possible de le boycotter mais aussi de démontrer les absurdités de l'outil de l'intérieur. Mais, pour cela, il faut accepter d'entrer dans le processus !

Nous allons demander à rencontrer le SAI afin de clarifier le cadre de sa demande et de tenter de faire reconnaître le rôle des structures associatives dans l'application du contrôle de 2^{ème} niveau.

Parmi les retours et questions :

- Si Tipee est ok à utiliser dans un contexte de travail conventionnel (lundi au vendredi 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30) cela devient très difficile dès qu'il y a des particularités, comme par exemple travailler dans plusieurs communes. Il y a comme ça un grand nombre de problèmes qui font que Tipee n'est pas adapté à nos terrains.
- Au fur et à mesure des bilans des adaptations sont amenées à Tipee, mais un changement peut en entraîner un autre, qui peut déboucher sur une complication, comme par exemple : l'utilisation de la case « type horaire » n'est plus obligatoire pour le personnel en taux travaillant dans une seule équipe mais, si on choisit cette simplification, alors les heures du soir et du week-end ne sont plus majorées automatiquement. Il faut donc corriger manuellement.
- Comment se coordonner avec les gestionnaires RH qui seront les premier·ère·s à souffrir d'une mauvaise utilisation de Tipee ?
- Le souci partagé de soulager les gestionnaires RH ne doit pas se traduire par un transfert de charge du SG sur les équipes et comités. C'est pourtant exactement ce que constatent nombres d'utilisateurs actuels. Et, alors que l'outil n'a pas encore intégré les modules GIAC, le pire est encore à venir.

Plusieurs idées de boycott possibles sont évoquées mais il importe de vérifier ce que cela peut impliquer : par exemple, boycotter Tipee pour les lieux qui sont déjà en Tipee, pourrait signifier que le personnel à l'heure qui travaille pendant les vacances scolaires ou qui fait des remplacements et/ou activités ponctuelles pourrait ne pas être payé, le versement de leur salaire étant annoncé comme conditionné à une utilisation de Tipee.

Pour le personnel en association : vérifier avec les comités : sont-ils d'accord que vous utilisiez votre temps de travail pour participer à la mise en place de Tipee.

Après débats, il est procédé aux votes suivants :

1. Est-ce que l'AG considère la réponse employeur comme répondant aux demandes de la dernière assemblée générale du personnel ?
Non : 42 Oui : 0 Abstention : 1
2. Compte tenu de la position employeur, l'AG confirme-t-elle que le personnel entre dans une phase de lutte ?
Oui : 42 Non : 3 Abstention : 1
3. Est-ce que l'AG mandate les délégués aux réunions du bilan partenarial à n'entrer sur les questions techniques qu'une fois qu'un accord sur les questions de fond aura été trouvé ?
Oui : 40 Non : 0 Abstention : 2
4. L'AG donne-t-elle mandat aux représentants du personnel d'œuvrer à la mise sur pied, ce printemps, d'Etats Généraux de l'animation socioculturelle, au niveau des partenaires terrain ?
Oui : 36 Non : 0 Abstention : 2

Divers :

Calcul des heures supplémentaires.

La réunion de la commission paritaire du mercredi 14 avril a abordé ce sujet, interpellée par la Mq des Pâquis. Au bout d'une heure et demi de débats âpres, les deux délégations ont dû convenir d'une absence totale de convergence et reporté une décision à une prochaine séance. Nous savons que certains lieux ont reçu du SG l'information que les heures supplémentaires devaient désormais être comptabilisées sur la base du trimestre. Cette information n'est étayée ni par le texte de la CCT ni par aucun des procès-verbaux des séances de négociation de la CCT. Nous vous invitons donc, tant que ne sera pas apporté la preuve que cette façon de faire n'est pas la bonne, à compter vos heures supplémentaires sur la base de semaine, donc au-delà de 40 heures hebdomadaires. Cette information sera transmise aux comités de centres et aux responsables d'équipe.

Appel à participation au groupe visant à « simplifier » les grilles GIAC.

Il est rappelé que, lors de l'élaboration des grilles GIAC, le personnel s'était investi pour que celles-ci présente le mieux possible la diversité et la richesse de nos actions et pour que notre travail ne soit pas traduit de manière réductrice. Aujourd'hui, pour des raisons techniques et afin que Tipee puisse intégrer GIAC, le SG veut en réduire les entrées. Ceci équivaldrait à en vider la substance et à supprimer l'essentiel de sa raison d'être. Nous allons nous opposer à cela et un appel est lancé aux membres du personnel de ne pas participer à ce groupe de travail ou alors d'y porter le message du sens.

Les syndicats ont très récemment appris qu'il y avait une **nouveauté dans la procédure d'engagement**. Pour un poste hors association, est apparu un test de personnalité, une nouveauté qui s'est glissée entre le 1^{er} entretien et l'immersion/mise en situation. Les syndicats vérifieront que cette nouveauté est en adéquation avec l'annexe 2 de la CCT.

Indemnités pour les stagiaires : depuis janvier 2021 un nouveau règlement de l'Etat définit les indemnités pour les stagiaires. D'un point de vue syndical, c'est bien que les gens soient payés quand ils-elles travaillent. Il semblerait qu'aucune information ne soit parvenue dans les lieux mais il est urgent de se pencher sur la question, notamment dans la perspective des budgets 2022. Les syndicats transmettront le document aux équipes.

Initiatives syndicale et CPEG

Les syndicats vous invitent à signer l'initiative 1000 emplois pour la création d'emplois solidaires et respectueux de l'environnement : <http://www.sit-syndicat.ch/spip/spip.php?rubrique151>

Le projet de loi concernant la CPEG est en discussion. Le projet initial est modifié suite aux oppositions des syndicats. Nous vous tiendrons informé.es.